

Message de la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx



Chers partenaires de l'industrie touristique,

Le premier ministre du Québec, M. François Legault, a annoncé le 19 mars 2020, en compagnie de mes collègues Pierre Fitzgibbon et Eric Girard, des mesures économiques totalisant 2,5 milliards de dollars afin de soutenir les entreprises du Québec touchées par les répercussions de la COVID-19.

L'annonce portait notamment sur l'ajout d'une mesure au programme ESSOR, nommée [Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises \(PACTE\)](#). Cette mesure d'urgence vise à soutenir les entreprises de tous les secteurs d'activité, dont nos entreprises touristiques, qui éprouvent des difficultés en raison de la COVID-19. Les entreprises admissibles (y compris les coopératives, les entreprises d'économie sociale réalisant des activités commerciales et les OSBL) qui démontreront un lien de cause à effet entre leur situation actuelle et la COVID-19 pourront ainsi bénéficier d'un appui financier permettant de pallier le manque de liquidités en raison :

- d'un problème d'approvisionnement;
- d'une impossibilité ou d'une réduction de la capacité de livrer des produits ou des marchandises.

Cette aide se présentera sous la forme **d'une garantie de prêt ou d'un prêt** pour soutenir votre fonds de roulement. Je vous invite à consulter le site Web d'[Investissement Québec](#) pour connaître la façon de procéder pour faire une demande, ou encore à téléphoner au 1 844 474-6367 ou à l'un des [bureaux régionaux](#) d'Investissement Québec pour obtenir l'information et l'accompagnement nécessaires.

Cette mesure s'ajoute à celles annoncées cette semaine par votre gouvernement pour soutenir les entreprises et les travailleurs en cette période difficile. Je pense par exemple au [report, pour les entreprises, du paiement des acomptes provisionnels et des impôts](#) qui seraient dus à compter d'aujourd'hui **jusqu'au 1^{er} septembre prochain**. Nommons aussi le [Programme d'aide temporaire aux travailleurs](#), pour ceux qui doivent s'isoler et qui ne peuvent être indemnisés par le biais d'autres moyens.

L'objectif de ces mesures – que nous désirons complémentaires à celles portées par le gouvernement fédéral – est, dans un premier temps, d'accorder un répit financier à court terme aux travailleurs et à leurs employeurs et, dans un deuxième temps, de les aider à traverser cette crise sanitaire. Nous sommes à la semaine deux du confinement qui nous permettra de stopper la propagation de la COVID-19 le plus rapidement possible. D'autres mesures économiques pourront être mises en place, selon les besoins identifiés. Soyez assurés que l'équipe de vigilance économique instaurée par le premier ministre, et dont je fais partie, poursuit ses travaux afin de continuer à soutenir l'économie du Québec de la façon la plus agile et optimale.

Encore une fois, je tiens à souligner la collaboration exemplaire de toute l'industrie touristique dans l'application des mesures de santé publique du gouvernement du Québec. **Je suis très fière de nous voir tous mobilisés et solidaires pour la santé des Québécois.** Nous mettons ainsi toutes les chances de notre côté afin de voir les activités touristiques reprendre leur cours normal plus rapidement.

En terminant, je vous rappelle que la meilleure façon de s'informer sur la situation et les précautions à prendre demeure de consulter le site [quebec.ca/coronavirus](#) ou de téléphoner au 1 877 644-4545. N'hésitez pas à utiliser les moyens mis à votre disposition.

La ministre du Tourisme,

Caroline Proulx